

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute vente est conclue, sauf stipulation contraire ayant reçu notre accord écrit, aux conditions générales de vente ci-dessous :

### PRIX

Nos tarifs et propositions de prix s'entendent sans engagement de notre part pour facturation au cours du jour de livraison et sous réserve de stocks disponibles. Notre confirmation de commande seule engage notre société dans le respect du prix et du délai convenus.

Nos prix s'entendent hors taxes, départ nos magasins.

### CAS FORTUITS ET FORCE MAJEURE

Notre société est libérée de l'obligation de livraison pour tous cas fortuits et de force majeure ; sont notamment considérés comme cas fortuits les grèves totales ou partielles, les inondations et incendies, ...

### MARCHANDISES

Les marchandises fournies et acceptées ne sont ni reprises ni échangées, sauf accord particulier. Si la reprise s'avère possible, seules les marchandises dans leur état et emballage d'origine pourront être retournées, aux frais du client, dans un délai de 30 jours après l'achat et sur présentation de la facture. Au-delà des 30 jours et pour une période n'excédant pas 60 jours en tout un abattement de 15 % sera appliqué sur le prix facturé. Sous ces conditions, il sera alors délivré au client un avoir non remboursable valable 1 an, à valoir sur un autre achat.

En cas de litige sur la qualité des produits vendus, les réclamations ne seront examinées que si elles sont faites par écrit, dans les huit jours qui suivent la livraison. En aucun cas notre responsabilité ne peut aller au-delà du remplacement pur et simple de la marchandise.

Aucune réclamation ne pourra être prise en considération après mise en œuvre des produits, tant en ce qui concerne d'éventuels vices cachés, qu'en cas d'erreurs de coloris, type ou qualité du produit fourni.

Par ailleurs, nos clients sont censés connaître les impératifs techniques liés à la mise en œuvre des produits qu'ils achètent et à la préparation des supports. A défaut, ils doivent demander les précisions et notices nécessaires ou les coordonnées de poseurs compétents. Toute anomalie consécutive à une pose non conforme aux règles, dégage notre responsabilité.

Les suggestions faites aux clients par les représentants et par l'ensemble du personnel de la Société pour le choix du produit le plus convenable à envisager, n'engage pas la responsabilité de celle-ci. C'est à l'utilisateur qu'il appartient de contrôler, par des essais appropriés, que le produit convient effectivement à l'utilisation prévue. Notre Société se réserve le droit d'apporter à ses produits toutes modifications liées à l'évolution technique.

### TRANSPORTS

Sauf transport par nos propres véhicules, tout transport est réalisé aux risques et périls de l'acheteur.

En cas d'avaries survenues au cours du transport lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer éventuellement tout recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce.

### PAIEMENTS

Nos factures sont payables soit au comptant, soit par traite, suivant ce qui a été convenu lors de notre confirmation de commande.

En cas de litige intervenant sur une fourniture, le client ne peut en prendre prétexte pour suspendre le paiement de la facture correspondante ou d'une autre facture.

En cas de paiement par traites et si celles-ci ne sont pas retournées acceptées dans un délai de 10 jours calendaires, nous nous réservons le droit de les faire présenter par la banque.

En cas de valeur impayée à son échéance ou échéance reportée sans notre accord, toutes les autres valeurs émises postérieurement à la valeur litigieuse deviennent immédiatement exigibles.

A défaut de règlement à l'échéance convenue et conformément à la loi du 31/12/92 :

- a) Les intérêts de retard calculés au taux d'intérêt légal, majoré de 50 % courent de plein droit à partir de la date d'échéance et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou lettre recommandée.
- b) Nous nous substituons à nos acheteurs immédiats à l'égard de leurs clients pour le paiement de nos fournitures sur lesquelles nous avons un droit de gage privilégié aux termes de l'article 2073 du Code Civil.
- c) Nous pouvons de plein droit suspendre les livraisons et résilier la commande.

### CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Conformément à la loi 80.335 du 12 Mai 1980, les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix, le règlement judiciaire ou la liquidation de biens de l'acheteur ne pouvant modifier la présente clause.

### CONTESTATION

En cas de contestation de quelque nature que ce soit, les parties font attribution expresse de juridiction au tribunal de Commerce de Paris même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.